



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL EN SEANCE DU 2 JUILLET 2020**

**Date de la convocation :**  
26 Juin 2020

**Date d'affichage :**  
26 Juin 2020

**Nombre de membres :**  
Afférents au conseil  
municipal : 29  
En exercice : 29  
Présents : 26  
Procuration : 1

**A la majorité :**  
Pour : 27  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Mention exécutoire : oui

L'an deux mille vingt, le deux juillet à 18 H 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des fêtes, sous la Présidence de Monsieur Laurent Poissant, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite, conformément à la Loi dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : M. Laurent POISSANT, Mme Nadège VANDENBUSSCHE, M. Philippe DUTKIEWICZ, Mme Catherine BECART, M. Didier COMPARON, Mme Anne-Marie DUHAMEL, M. Jean-Pierre COQUELLE, Mme Nadine DAUTRICHE, Mrs Romain DRUMÉZ, Joël BIGOURD, Alain COURAULT, Mme Jacqueline LACHERAY, Mmes Marie-Claire DEBERT, Sylvie DEBOVE, Marie-Claire EVRARD-COURFIN, Mrs Philippe CARON, Joël OUVRY, Bruno LOTHE, Mme Virginie MARTEL, M. Grégory CLAUSEN, M. Michael HONORE, Mmes Angélique WASIL, Cindy QUESTE, Perrine FRUCHART, Mrs Jimmy DELESTIENNE, Ludovic DECOCQ.

Excusé : M. Bertrand NAGLIK.

Absent : M. Serge HERMANT.

Excusée ayant donné procuration : Mme Sophie PASSERIEUX pouvoir à M. Romain DRUMÉZ.

Secrétaire : M. Jimmy DELESTIENNE.

**Objet** : Fixation des tarifs de l'accueil de loisirs le mercredi et service garderie

Il est proposé l'ouverture d'un accueil de loisirs le mercredi pour 20 enfants de moins de 6 ans et 30 enfants de plus de 6 ans. Les enfants pourront être inscrits à la ½ journée ou à la journée complète.

« Décision Exécutoire » :

Reçue en Sous-Préfecture  
le ..... 10 JUIL. 2020 .....

Publiée et Notifiée le  
..... 15 JUIL. 2020 .....

Le Maire,

Laurent Poissant



Les inscriptions seront prises par période (entre chaque vacances).

Les tarifs proposés sont de 8 € la journée, 5€ la 1/2 journée avec repas le midi (9h-14h ou 12h-17h) et 3€ la demi-journée sans le repas du midi (9h-12h ou 14h-17h). A ces tarifs, l'aide aux temps libres de la Caisse d'Allocations Familiales sera décomptée pour les bénéficiaires.

Quant au service de garderie avant et après le centre, le tarif proposé est de 1.30€ de l'heure. Toute heure commencée sera due.

### LE CONSEIL MUNICIPAL :

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

Fixe les tarifs à 8€ la journée, 5€ la 1/2 journée avec repas et 3€ la demi-journée sans repas.

Le tarif de garderie sera de 1.30€ de l'heure. Toute heure commencée sera due.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire

Laurent Poissant

